

Monsieur le maire Denis Lapointe
Cabinet du maire
Hôtel de ville - 1^{er} étage
61, rue Sainte-Cécile
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8

Montréal, le 18 mai 2017

Objet : Lettre de félicitations à la ville de Salaberry-de-Valleyfield

Monsieur le Maire,

Au nom du conseil d'administration et de toute l'équipe de l'[Association pour la santé publique du Québec \(AS PQ\)](http://www.aspq.org), nous tenons, par la présente, à vous offrir nos plus vives félicitations pour l'adoption de votre règlement interdisant les boissons énergisantes dans les parcs et espaces verts municipaux.

Au Canada, 86 incidents liés à la consommation de boissons énergisantes ont été rapportés ces dernières années à Santé Canada, parmi ceux-ci, trois décès ont été signalés et un quatrième, survenu en février dernier, s'ajoute à ce triste bilan.

Premier magistrat d'une municipalité responsable et soucieuse de la santé durable de ses concitoyens, vous savez que la consommation de boissons énergisantes, inoffensives en apparence, peut être dangereuse pour la santé : elles peuvent être perçues comme étant des produits alimentaires sans risque pouvant être consommés à volonté.

Votre ville avait déjà adopté en 2012 une résolution afin de se mobiliser contre l'offre de boisson énergisante dans les immeubles et les centres sportifs municipaux. Nous sommes persuadés que l'engagement pris par la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield contribuera au mieux-être et à la santé de vos citoyens. Votre politique alimentaire va même plus loin et prévoit l'interdiction, dans le cadre de fêtes et de festivals, de promouvoir, de donner ou de vendre des boissons énergisantes.

L'adoption d'une telle politique s'inscrit dans une vision de santé durable qui privilégie un mode de vie équilibré et actif, contribuant grandement à maintenir votre population en santé par la prévention. Voilà pourquoi nous ferons connaître votre démarche à travers notre réseau afin qu'elle devienne source d'inspiration. Vos actions confirment l'importance du rôle des municipalités dans la création de milieux de vie favorables à la santé.

En vous réitérant toutes nos félicitations, nous vous prions de recevoir l'assurance de mes meilleures salutations.

La présidente,



Lilianne Bertrand. MBA



La directrice générale,



Lucie Granger, Adm.A, ASC

cc A. Gagnon C/T
Mobily original